

PÊCHE EN ARIÈGE



LES CABANNES

L'Ariège

Retenue de Riète

Retenue de Lapanan

Etang de Cabaillère

Etang noir de Cabaillère

Etang Mirabail

Refuge du Rulhe

Etang de Goumes de Varilhes

Etangs de Fontargente

Etangs de Joucla

Parcours handipêche
L'ARIEGE, commune des Cabannes - camping municipal
GPS: X 1,690808 Y 42,78682

Réserve préfectorale
L'ARIEGE, commune des Cabannes
Canal du Foussat. Limite amont : vannes d'entrée du canal - Limite aval : restitution rivière Ariège
Limite amont
GPS: X 1,695811 Y 42,780285
Limite aval
GPS: X 1,694323 Y 42,781889

Parcours sans tuer
L'ARIEGE, commune des Cabannes (300m) - Limite amont : digue de la microcentrale du Foussat - Limite aval : restitution canal de fuite du Foussat.
Limite amont :
GPS : X 1,695932 Y 42,780340
Limite aval :
GPS : X 1,694335 Y 42,781889

8

8 - LA TRUITE CABANNAISE



1cat

LES CABANNES • Président : Jean-Pierre GONCALVES Tél : 05 61 03 87 27
et 06 87 86 80 12 • Trésorier : Sébastien ROQUES Tél : 06 80 46 83 01

secteur d'influence piscicole : L'Ariège, d'Aulos jusqu'au virage de la RN au dessus de la centrale d'Albiès. L'Aston, de la confluence avec l'Ariège jusqu'au pont de Château-Verdun et en amont de Laparan.

Observations : Asticot autorisé uniquement sur la rivière Ariège. Lots fédéraux : retenues de Riete et Laparan. Lot AAPPMA : ruisseaux de l'Aston en amont de Laparan. **Nouveau quota sur la rivière Ariège** entre - limite amont : le pont de Savignac et - limite aval : la sortie du département. Le quota est de 10 truites par jour et par personne avec un maximum de 2 truites fario (ex : 10 arc en ciel ou 9 arc + 1 fario ou 8 arc + 2 fario).



RP réserve préfectorale : L'Ariège - Commune des CABANNES - Canal de la micro-centrale du Foussat - Limite amont : vannes d'entrée du canal - limite aval : restitution rivière Ariège

ST parcours sans tuer : L'Ariège Commune des Cabannes (300m) : limite amont: digue de la micro centrale du Foussat - limite aval: restitution canal de fuite du Foussat

postes handipêche : commune des Cabannes - postes aménagés au camping municipal

CP dépositaires (cartes de pêche) :

- office de tourisme des vallées d'Ax aux Cabannes T 05 61 64 79 79
- Bar Le Mioure aux Cabannes T 05 81 29 62 59
- Refuge du Rulhe (période estivale) T 05 61 65 65 01

hébergement labellisé pêche : • 2 appartements à Château Verdun - cap : 4 pers et cap : 6 pers
RESA: 05 61 02 30 83 • 1 appartement aux Cabannes - cap : 4 pers RESA 06 87 86 80 12

Tourisme

office de tourisme : • Ax les Thermes : 05 61 64 60 60

refuge du Rulhe 2185 m - accès 1h30 (depuis le parking de Las Peyres) • 05 61 65 65 01



Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique
Parc technologique delta sud
336 rue Antoine de Saint-Exupéry
09340 VERNIOLLE
Tel. 05 61 600 700
www.peche-ariège.com
federation@peche-ariège.com

FICHE D'INFORMATION AAPPMA

Nom AAPPMA : La Truite Cabannaise

Siège social : Cabannes (Les)

Président : GONCALVES Jean-Pierre

Adresse AAPPMA : 70, route Principale

09310 - Les Cabannes

Tel président : 05 61 03 87 27 - 06 87 86 80 12

Courriel président : goncalves.jeanpierre@orange.fr

Site web AAPPMA :

Facebook AAPPMA :

Trésorier : ROQUES Sébastien

Tel trésorier : 06 80 46 80 01

Linéaire ruisseaux 1ère : 11,98 km

Linéaire rivières 1ère : 3,71 km

Linéaire grandes rivières 1ère : 3,81 km

Surface lacs réciprocaire : 84,6 ha

Linéaire ruisseaux 2ème : 0

Linéaire rivières 2ème : 0

Linéaire grandes rivières 2ème : 0

Famille poissons dominante : Salmonidés